



Démarche de démission d'un cdd pour un cdi

Par **Seb7799**, le **07/08/2014** à **21:40**

Bonsoir,

Actuellement en cdd je souhaite démissionné en trouvant un cdi. Après avoir trouver un cdi qu'elles sont les démarches a faire avec son employeur pour qui me laisse quitter mon cdd? A t-il le droit de refuser pour me garder ? Car le lieu ou je travail si je démissionné l'employeur va être en difficulté.

Cordialement.

Par **Lag0**, le **08/08/2014** à **08:16**

Bonjour,

La démission n'existe pas en CDD, on parle de rupture de contrat.

La rupture d'un CDD pour prendre un CDI est un cas valable de rupture, l'employeur ne peut pas s'y opposer.

Dès que vous aurez obtenu votre CDI, il suffit de prévenir l'employeur (par LRAR c'est le mieux). Vous aurez un préavis à respecter de un jour par semaine compte tenu de la durée totale du CDD (renouvellement inclus) ou si CDD sans terme précis, de la durée du contrat effectuée. Dans tous les cas, le préavis ne peut excéder 2 semaines.

Par **Seb7799**, le **08/08/2014** à **08:33**

Je dois fournir un justificatif ou juste dire que j'ai trouvé un cdi?

Par **Lag0**, le **08/08/2014** à **09:18**

L'employeur demandera un justificatif...